

EXTRAIT DU

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE VIANDEN

Séance publique du 16 septembre 2025

Date de la convocation publique: 10.09.25

Date de la convocation des conseillers: 10.09.25

Présents : M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, M. KLASSEN Jean-Marie, Mme MARQUES CONSTANTINO Adélaïde, M. DÜBBERS André, conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal,

Absent(s):exc.: M. VINANDY Jean-Claude,

Absent(s):non exc.: M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José

Point de l'ordre du jour: 05b

Objet: Approbation des tarifs du Tourist-Info

Le Conseil Municipal

Considérant que le Syndicat d'Initiative a cessé ses activités,

Considérant que la Commune a repris le Tourist-Info, siégeant L-9419 Vianden, 1a rue du Vieux Marché

Considérant que le Tourist-Info vend du matériel aux visiteurs,

Considérant que le Collège échevinal propose de vendre ce matériel et événements aux prix ci-dessous,

Revu la délibération du 28 janvier 2022 portant sur les tarifs du Tourist Info :

Considérant que cette délibération a été approuvée en date du 21 février 2022 ;

Revu la délibération du 28 octobre 2022 portant sur l'approbation des tarifs du Tourist info

Considérant que cette délibération a été approuvée en date du 11 janvier 2023 ;

Revu la délibération du 25 juillet 2025 portant sur les tarifs du Tourist Info :

Considérant que les recettes sont inscrites sous l'article 2/430/705100/99001 du budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025,

Vu, la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi et procédé au vote

Décide à l'unanimité des voix

Les prix de vente (TTC) du matériel et des événements vendus au Tourist-Info sont fixés comme suit :

Livre Veinen 80 Jor fréi Veiner Geschichtsfrenn	40,00 €
--	---------

Les recettes sont inscrites sous l'article 2/430/705100/99001 du budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025

Prie

**Suivent les signatures
Pour extrait conforme**

L'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente

En séance, date que dessus.

Le Bourgmestre, le 01/10/2025

Le Bourgmestre, la Ville de Vianden, Secrétaire,





Place Vic Abens
Boîte Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tel: +352/83 48 21-1
Fax: +352/83 48 26

Email: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 16 septembre 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs du Tourist-Info, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A428

Vianden le 20 novembre 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich





Place des Alberts
Route Postale 10
L-6400 VIANDEN

Tel: +352/83 46 237
Fax: +352/83 46 247

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 16 septembre 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs du Tourist-Info, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A428

Vianden le 20 novembre 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 16 septembre 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs du Tourist-Info, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2025-A428

Vianden le 24 novembre 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 16/09/2025

Référence	FC05-2025-A428
------------------	----------------

APPROBATION

La délibération du 16 septembre 2025 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 6 octobre 2025 relative à la modification des tarifs du Tourist-Info (Point de l'ordre du jour : 05b) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 17 novembre 2025

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden